



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

## VILLE DE TAVERNY

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 102-2023-RH08

SÉANCE EN DATE DU 22 JUIN 2023

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

L'an deux mille vingt trois, le 22 juin à 20h06, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 15 juin 2023, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### **MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, M. SIMONNOT Alexandre, formant la majorité des membres en exercice.

#### **MEMBRES REPRÉSENTÉS :**

- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme PORTELLI Florence
- M. MASSI Jean-Claude par Mme FAIDHERBE Carole
- Mme PASINI Anna par Mme MICCOLI Lucie
- M. LE ROUX Cédric par M. COTTINET Thomas

#### **MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20230622-102\_2023\_RH08-DE

*Réception en sous-préfecture le : 27 juin 2023*

*Publication le : 27 juin 2023*

- M. GÉRARD Pascal, Mme BAETA Yolande, Mme MEZIANI Bilinda.

Madame Laurianne PICHON a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particuliers du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois es agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant du statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** la délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

**Considérant** qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc...), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

**Considérant** la nécessité de supprimer certains postes à la suite de changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) ;

**Considérant** qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

**Considérant** que, pour permettre l'évolution de carrière des agents municipaux dans le cadre des avancements de grade 2023, il s'avère nécessaire de procéder à la suppression et la création de postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

<b>SUPPRESSION</b>	<b>CRÉATION</b>
-1 attaché à TC	+1 attaché principal à TC
-3 adjoints administratifs à TC	+3 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-5 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	+5 adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC
-7 adjoints techniques à TC	+7 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 agent de maîtrise à TC	+1 agent de maîtrise principal à TC
-2 gardiens brigadiers à TC	+2 brigadiers chefs principaux à TC
-2 adjoints d'animation à TC	+2 adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-1 éducateur sportif des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	+1 éducateur sportif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC
-1 assistant socio-éducatif à TC	+1 assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à TC
<b>23 POSTES</b>	<b>23 POSTES</b>

Il est précisé que :

- ✓ 6 adjoints techniques à TC ne rempliront les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023. La suppression et création des postes sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement,
- ✓ 1 adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe ne remplira les conditions d'avancement de grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023. La suppression et création du poste sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement,
- ✓ 1 attaché principal à TC ne remplira les conditions d'avancement de grade d'attaché hors classe qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023. La suppression et création du poste sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement ;

**Considérant** qu'il est créé un poste d'Instructeur du droit des sols au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés à temps complets, relevant de la catégorie A, ou des rédacteurs à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Les missions principales consistent à :

- instruire les demandes d'autorisations liées au droit des sols ainsi que les demandes de changement d'usage et en assurer le suivi, de l'avant-projet à la visite de récolement ;
- assurer le suivi sur le terrain de l'ensemble des étapes d'instruction en s'assurant du respect des règles d'urbanisme et de l'insertion urbaine et architecturale des projets ;
- constater les infractions aux documents d'urbanisme et fournir les éléments techniques nécessaires au suivi du pré contentieux et du contentieux ;
- recevoir le public (particuliers, promoteurs, architectes, aménageurs, etc.) sur rendez-vous et renseigner les demandeurs ;
- alimenter les tableaux de bord et statistiques nécessaires aux missions principales du service, notamment depuis les logiciels métier.

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est précisé le poste de Community manager au sein de la Direction de la Communication ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que, pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens à temps complet, relevant de la catégorie B ou des adjoints administratifs ou adjoints techniques à temps complet relevant de la catégorie C ;

Les missions principales consistent à :

- mobiliser les acteurs et partenaires du territoire ;

- élaborer et suivre la stratégie de contenu des réseaux sociaux de la ville (Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, LinkedIn) en cohérence avec les supports existants ;
- assurer la gestion, la maintenance et l'évolution du portail internet/intranet, application ville et des éventuels sites satellites ;
- proposer et créer des contenus (textes, photos, vidéos, formats courts...) dans le respect de la ligne éditoriale ;
- proposer et gérer des actions ponctuelles de notoriété ou de promotion des services (bannières, jeux concours, vidéos, campagnes...) ;
- assurer la veille sur les réseaux sociaux et analyser l'impact des publications et opérations ;
- assurer une veille régulière sur l'évolution du référencement et de l'e-réputation de la ville ;
- réaliser des reportages photos et vidéos (dont Facebook live) pour diffusion sur les réseaux sociaux, le web et l'intranet ;
- gérer et actualiser les Journaux Électroniques d'Information (JEI) et totems numériques ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs ou techniciens territoriaux ou des adjoints administratifs ou adjoints techniques territoriaux ;

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 13 juin 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

### **DÉLIBÈRE**

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :**

Hors filière				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
0	HC		+1 Chef de Cabinet à TC Cabinet Poste n° 1510	1
1	HC	-1 Collaborateur de Cabinet à TC Cabinet Poste n° 676		0
Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023

6	A		+1 Attaché principal à TC Direction Vie civile et citoyenneté Directeur Poste n° 1470	7
15	A	-2 Attachés à TC Direction Vie civile et citoyenneté Directeur Poste n° 10 Service évènementiel Responsable Poste n° 1431	+1 Attaché à TC Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Instructeur du droit des sols Poste n° 1471	14
22	B	-1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction des Affaires financières Assistant comptable et budgétaire Poste n° 896	+1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Instructeur du droit des sols Poste n° 1472	22
17	B	-1 Rédacteur à TC Direction des Affaires financières Gestionnaire comptable et financier Poste n° 1433	+2 Rédacteurs à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1473 Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Instructeur du droit des sols Poste n° 1474	18
22	C	-1 Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Direction des Affaires financières Assistant comptable et budgétaire Poste n°	+5 Adjoint administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Appariteur Poste n° 1475 Multi-accueil les Minipousses Assistant Poste n° 1476 Direction des Ressources humaines Gestionnaire formation- recrutement Poste n° 1477 Maison des habitants Joséphine- Baker Assistant et hôte d'accueil Poste n° 1478 Direction de l'Action éducative Responsable des relations avec la communauté éducative Poste n° 1479	26
22	C	-6 Adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction des Affaires financières Assistant comptable et budgétaire Poste n° 1436 Appariteur Poste n° 48 Multi-accueil les Minipousses Assistant	+4 Adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction des Affaires générales Assistant, secrétariat des assemblées Poste n° 1480 Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Instructeur du droit des sols Poste n° 1481	20

		Poste n° 49 Direction des Ressources humaines Gestionnaire formation- recrutement Poste N° 50 Maison des habitants Joséphine- Baker Assistant et hôte d'accueil Poste n° 66 Direction de l'Action éducative Responsable des relations avec la communauté éducative Poste n° 1451	Direction des Affaires financières Gestionnaire financier Poste n° 1482 Direction de la Communication Community manager Poste n° 1483	
16	C	-3 Adjoints administratifs à TC Direction des Affaires générales Assistant, secrétariat des assemblées Poste n° 77 Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Instructeur droits des sols Poste n° 891 Direction des Affaires financières Gestionnaire financier Poste n° 1206		13
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
8	B		+1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1484	9
3	B	-1 Technicien à TC Direction de la Communication Webmaster Poste n° 117	+1 Technicien à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1485	3
58	C		+8 Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Restauration et vie collective - ATSEM Agents d'entretien Poste n° 1486, 1487, 1488 et 1489 ATSEM Poste n° 1490 Périscolaire et loisirs éducatifs animateur Poste n° 1491 Multi-accueil les Minipousses Agent d'entretien	66

			Poste n° 1492 Direction de la communication Community manager Poste n° 1493	
60	C	-6 Adjoints techniques à TC Restauration et vie collective - ATSEM Agent d'entretien Poste n° 236, 241, 255 et 269 ATSEM Poste n° 252 Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n° 1158	+1 Adjoint technique à TC Espaces verts et environnement Agent chargé de l'entretien et de la gestion du cimetière Poste n° 1511	55
10	C		+1 Agent de maîtrise principal à TC Bâtiments communaux Agent chargé du patrimoine et du bâti communal Poste n° 1494	11
7	C	-1 Agent de maîtrise à TC Bâtiments communaux Agent chargé du patrimoine et du bâti communal Poste n° 974		6
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
25	C		+2 Adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Poste n° 1495 et 1496	27
40	c	-2 Adjoints d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Poste n° 1328 et 1329		38
Filière Police municipale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
8	C		+4 Brigadiers chefs principaux à TC Police municipal Policiers municipaux Poste n° 1497, 1498, 1499 et 1500	12
8	C		+2 Gardiens brigadiers à TC Police municipale Policiers municipaux Poste n° 1501 et 1502	10
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
0	A		+1 Assistant socio-éducative de	1

			classe exceptionnelle à TC Direction de la Cohésion urbaine et Égalité entre les Femmes et les Hommes Directeur Poste n° 1503	
1	A	-1 Assistant socio-éducative à TC Direction de la Cohésion urbaine et Égalité entre les Femmes et les Hommes Directeur Poste n° 951		0
Filière sportive				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
3	B		+1 Éducateur sportif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC École municipale du sport Éducateur sportif Poste n° 1504	4
1	B	-1 Éducateur sportif des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC École municipale du sport Éducateur sportif Poste n° 352		0
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2023
2	A		+2 Professeurs d'enseignement artistique à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de formation musicale Poste n° 1505 Professeur de piano Poste n° 1506	4
4	A		+1 Professeur d'enseignement artistique à TNC 8h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trompette Poste n° 1507	5

TC : temps complet - TNC : temps non complet

- **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/09/2023
0	A		+1 Attaché hors classe à TC Direction générale adjointe des services Vie des familles et solidarité Directeur Poste n° 1508	1

7	A	-1 Attaché principal à TC Direction générale adjointe des services Vie des familles et solidarité Directeur Poste n°		6
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/09/2023
5	B		+1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 16h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trombone Poste n° 1509	6
6	B	+1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 9h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trombone Poste n° 1380		5
5	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 6h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trombone Poste n° 1381		4

TC : temps complet - TNC : temps non complet

**Article 2 :**

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

**Article 3 :**

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

**Article 4 :**

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2023 et suivants.

**Article 5 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

**Article 6 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 7 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée,

sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**